CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Alliance pour les arts visuels

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Arts et culture

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

Nous appuyons la demande de la Coalition canadienne des arts voulant que le Parlement augmente de 10 % en 2014-2015 le montant accordé au Conseil des Arts du Canada. Cela permettrait au Conseil de continuer à investir à long terme dans des programmes qui favorisent la production, la présentation et la diffusion d'œuvres d'art canadiennes, et de maintenir durablement des emplois dans notre secteur. Grâce aux investissements publics dans les activités créatrices et les entreprises du secteur des arts visuels, nous pouvons faire profiter de notre culture diversifiée à des clientèles plus vastes, et améliorer ainsi le niveau de vie des artistes et des collectivités.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le gouvernement fédéral offre plusieurs programmes d'aide financière aux artistes et aux organismes canadiens, mais l'argent alloué à cette fin n'a pas en général suivi le rythme de l'inflation, et ne tient pas vraiment compte des retombées appréciables que les investissements en arts apportent à l'économie globale. Le secteur culturel du Canada injecte 46 milliards de dollars dans le PIB, et chaque dollar investi directement ou indirectement dans les activités culturelles rapporte 3,20 $ en activités économiques, au profit de l'ensemble des Canadiens. Les impôts perçus sur ces activités devraient suffire au moins en partie à éponger cette hausse.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

En 2011-2012, le Conseil des Arts a aidé financièrement 2 000 artistes et 2 200 organismes artistiques, aide qui a bénéficié à 1 900 localités canadiennes. Plus spécifiquement, près de 35 000 artistes et artisans œuvrant en arts visuels ou médiatiques profitent directement des revenus d'emploi et d'entreprise générés par les fonds publics, qui contribuent ainsi à améliorer les capacités d'entrepreneuriat des artistes professionnels. D'après le Conference Board du Canada, en 2003, le secteur des arts employait 616 000 personnes, soit 3,9 % de la main-d'œuvre nationale. Au moins 45 % des citoyens visitent des expositions d'art moderne ou ancien dans l'ensemble du Canada.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Pour préserver les emplois dans le secteur culturel, il est primordial de mieux financer le Conseil des Arts du Canada. Les arts visuels et médiatiques contribuent à faire connaître à la population notre culture et notre patrimoine national, en plus de soutenir le marché de l'emploi et l'économie locale en favorisant l'activité créatrice. Les programmes de financement fédéraux jouent un rôle essentiel en permettant aux artistes autonomes et aux musées de développer leurs possibilités d'affaires, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Conseil des Arts du Canada a prouvé qu'il est un mécanisme efficace de financement. Cet organisme est le mieux placé pour favoriser et améliorer les possibilités d'emploi dans notre secteur.

Sujet : Arts et culture

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Nous appuyons la recommandation de la Coalition des arts consistant à renouveler les fonds destinés aux programmes des secteurs artistique et culturel au ministère du Patrimoine canadien, et à augmenter les sommes allouées en fonction de l'inflation. Le ministère du Patrimoine canadien a entre autres pour mandat de fournir une assistance aux organismes artistiques et patrimoniaux en s'efforçant de stimuler la création, la production, la diffusion, la consommation et la préservation des produits et services du genre. Parmi les moyens de financement qui nous intéressent le plus, mentionnons le Programme d'aide aux musées, les mesures d'assistance pour l'apprentissage des langues officielles de même que les divers programmes de Jeunesse Canada au travail.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 million-4.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Nous recommandons au gouvernement de maintenir l'ensemble des programmes offerts par Patrimoine canadien, et d'augmenter à un rythme de 1,6 % par année les montants accordés en fonction de la hausse du coût de la vie. Cette augmentation se chiffre à 1,92 million de dollars, soit une goutte d'eau dans le budget fédéral global. D'ailleurs, l'effet de l'inflation à d'autres niveaux comme la perception de l'impôt sur le revenu et de la TPS, etc., devrait compenser cette augmentation. Faute d'une indexation au coût de la vie, chacun de ces programmes subirait par le fait même une réduction.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Des programmes comme celui d'aide aux musées permettent aux citoyens de mieux découvrir les œuvres artistiques et le patrimoine canadien, et aident les musées à présenter des expositions sur place et en tournée pour les offrir à un plus large public. Grâce aux programmes de bourses, les nouveaux artistes peuvent acquérir une précieuse expérience par le biais de postes rémunérés qui les mènent à une carrière plus longue et fructueuse au sein d'organismes culturels. L'argent servant aux traductions permet aux organismes artistiques de promouvoir leurs activités et conférences auprès d'un plus grand nombre de Canadiens, et aux présentateurs de faire traduire tous les documents écrits et affichés sur Internet de manière à ce que tout le monde puisse les lire.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Ces trois programmes et d'autres mécanismes supposent des possibilités accrues de financement de projets, qui font en sorte que les Canadiens et les visiteurs étrangers ont plus d'occasions de découvrir la culture canadienne. Cela favorise aussi la création de nombreux emplois. Les projets financés via le PAM permettent aux musées d'engager des conservateurs, des artistes, des historiens et d'autres spécialistes chargés de s'occuper de projets précis. La traduction de nouveaux documents procure un plus grand nombre de contrats aux traducteurs. Et en plus de fournir aux nouveaux artistes l'occasion d'acquérir une expérience de travail initiale indispensable, les stages favorisent la formation à même le travail et ouvrent des postes de mentorat rémunérés.

Sujet : Arts et culture

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Nous réitérons la demande de la Coalition d'augmenter les crédits alloués aux arts en 2014-2015, en appui à une stratégie de diplomatie culturelle s'inscrivant dans la stratégie commerciale mondiale, en guise de première étape en vue d'élargir l'accès aux marchés mondiaux pour le milieu des arts et de la culture canadien. Nous recommandons un investissement initial immédiat de 5 millions de dollars pour 2014-2015, et l'ajout annuel de 5 millions de dollars durant une période de cinq ans, soit un montant cumulatif de 25 millions de dollars d'ici 2019.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Tel qu'indiqué dans la recommandation 1, les investissements en arts procurent aux Canadiens des avantages nets; d'ailleurs, un financement accru ne profiterait pas uniquement aux entreprises artistiques et culturelles. Bien que les divers paliers de gouvernement investissent à chaque année environ 7,9 milliards de dollars dans les programmes culturels, ces mêmes activités leur rapportent en taxes et impôts autour de 25 milliards de dollars. Nous demandons au gouvernement de réorienter vers les programmes et services culturels une part accrue des revenus qui en découlent, afin qu'elles puissent encore se développer.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Ce nouvel investissement contribuerait à remplacer certains des programmes du MAECI et du MPC qui servaient auparavant à cette fin, mais qui ont été amputés depuis quelques années. Il est primordial de favoriser l'essor des arts canadiens. Quand des artistes et des galeries de notre pays participent à des biennales, des manifestations et des festivals artistiques internationaux, cela rehausse la réputation de nos représentants sur la scène mondiale en tant que chefs de file et innovateurs en arts visuels et médiatiques et dans le domaine des métiers d'art. Or, cette reconnaissance internationale incite les étrangers à visiter les établissements culturels canadiens, et permet à nos artistes et organismes artistiques de jouer le rôle d'ambassadeurs culturels.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Les œuvres d'art canadiennes sont exposées dans des galeries ou lors de manifestations artistiques biennales et festivals majeurs, ainsi que dans les ambassades et de nombreux centres culturels. Par exemple, elles jouissent d'une promotion et d'une reconnaissance d'envergure mondiale grâce à des événements comme la biennale de Venise. Les galeries commerciales peuvent faire découvrir les œuvres d'art canadiennes à une plus vaste clientèle internationale en les vendant et les exposant à l'étranger; à preuve, la valeur des exportations canadiennes en arts visuels s'est élevée en 2006 selon les estimations à 73 millions de dollars. Ce résultat a été rendu possible par l'aide financière publique, qui contribue à augmenter le PIB canadien et à créer de nouveaux emplois dans ce secteur.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

L'Alliance pour les arts visuels est un regroupement national de personnes et d'organismes œuvrant en arts visuels et médiatiques et dans les métiers d'art, soit des artistes, des conservateurs, des musées d'art, des centres dirigés par des artistes et des marchands d'art, qui se sont réunis à l'occasion du Sommet des arts visuels en novembre 2007. Notre organisme sert de réseau de communication pour les associations représentant les intérêts du milieu des arts visuels.

Nous recommandons au gouvernement de continuer à investir à long terme dans des programmes qui favorisent la production, la présentation et la diffusion d'œuvres d'art canadiennes contemporaines et anciennes. Pour que le milieu des arts au Canada s'épanouisse, il est primordial de financer adéquatement le Conseil des Arts du Canada de même que le ministère du Patrimoine canadien, et d'ouvrir de nouveaux débouchés internationaux pour notre culture. Nous apprécions le soutien accordé par le gouvernement à des organismes comme le Conseil des Arts, et nous comprenons que le Comité des finances est confronté à la tâche difficile de concilier les divers besoins des Canadiens en cette époque de restrictions financières. À notre avis, les entreprises artistiques et culturelles canadiennes peuvent contribuer à stimuler l'économie, à créer des nouveaux emplois dans notre domaine et à offrir des possibilités de réalisations commerciales, et nous voulons démontrer que l'injection de fonds additionnels permettrait d'atteindre ces résultats à un plus grand nombre d'endroits. Selon nous, l'intérêt public et les dépenses dans le secteur des arts et de la culture procure à la société des retombées substantielles pour l'argent investi, avantages qui bénéficient non seulement aux artistes, mais aussi à l'ensemble des Canadiens d'un océan à l'autre.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.